

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mercredi 5 juillet 2023 à 18 h**, au parc Beauclerk, au 1855, avenue Émile-Legrand (en cas de pluie, la séance se tiendra à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol), les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Immeuble projeté sur le lot 1 360 275 (5600, rue De Marseille) – permettre la construction d'un bâtiment mixte sans aire de chargement, malgré les dispositions l'article 538 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR DE JUIN 2023

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc